



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE

Sixième réunion du comité de suivi du PSN 2023-2027 et de coordination du réseau national de la PAC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Betzdorf, le 28 janvier 2026



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

1. Mot de bienvenue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

2. Ordre du jour

1. **Mot de bienvenue**
2. **Approbation de l'ordre du jour**
3. **Rapport annuel de performance 2025**
4. **Activités d'évaluation 2026 dans le cadre de la PAC**
5. **Résultats de l'évaluation de l'approche LEADER**
6. **Présentation : la PAC post-27**
7. **Workshop : défis et besoins de l'agriculture luxembourgeoise pour la PAC post-27**
8. **Divers**





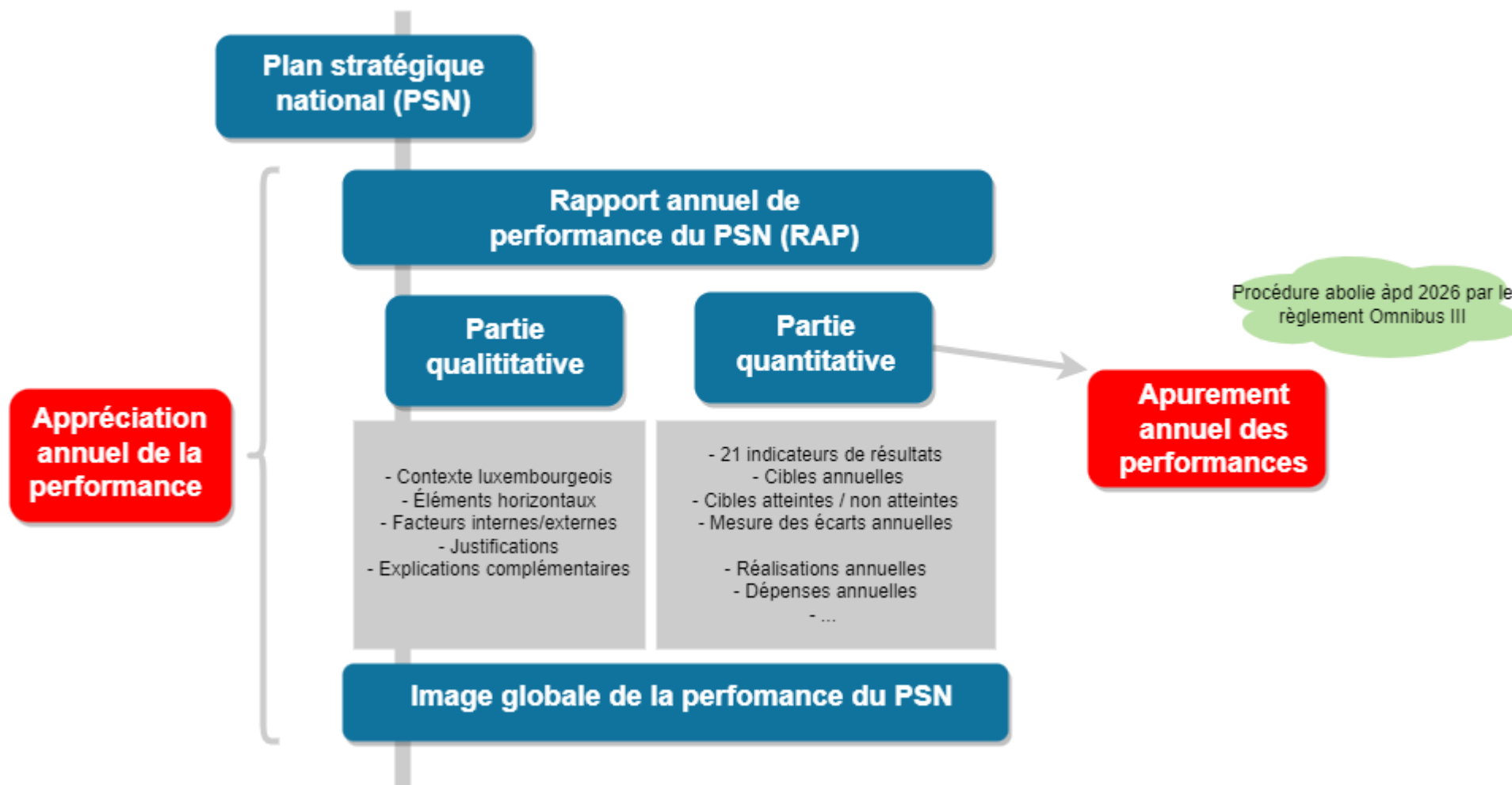
3. Rapport annuel de performance 2025



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

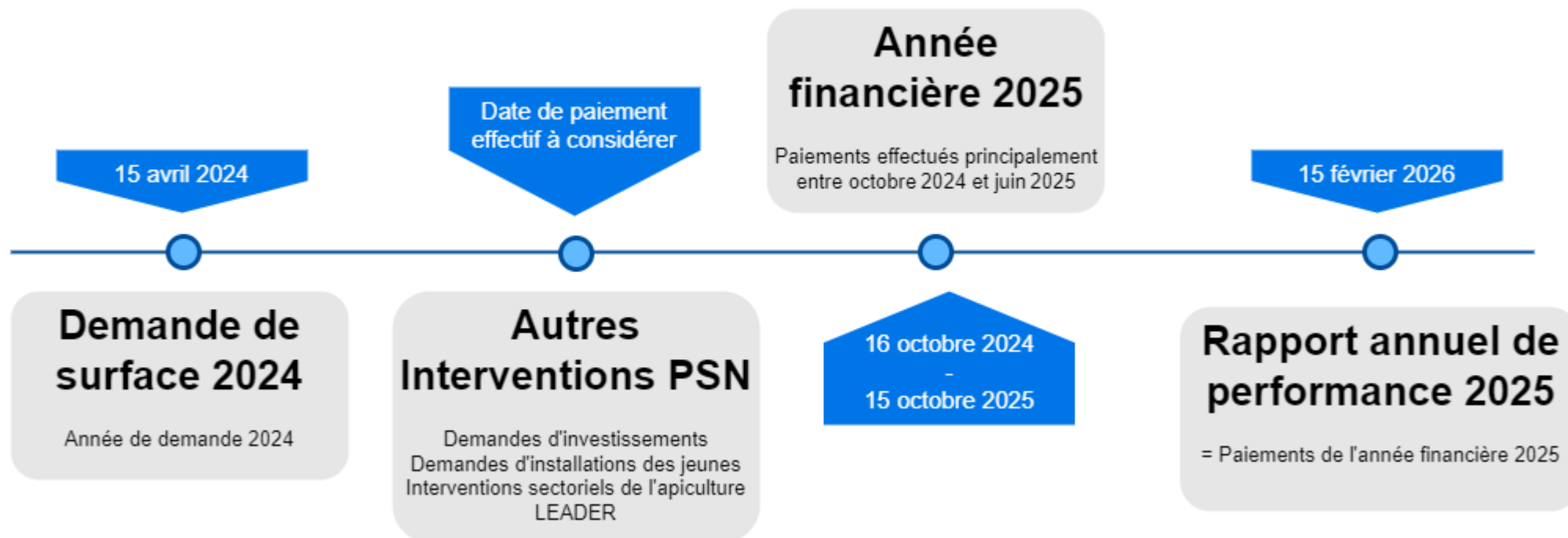
3. Rapport annuel de performance (RAP)

3.1 Positionnement du RAP dans le cadre réglementaire



3. Rapport annuel de performance

3.2 Axe de temps du RAP 2025



- L'année financière 2025 marque la fin du chevauchement avec la période de programmation 2014-2022
- Les derniers paiements effectués en 2025 concernent uniquement des projets ou contrats déjà engagés sous la période 2014-2022
- Le RAP exclut les paiements, les surfaces et les bénéficiaires relevant des « aides d'Etat »



3. Rapport annuel de performance

3.3 Chiffres clés du RAP 2025

	Jeunes	> 40 ans	Total RAP 2025	Total RAP 2024
Hommes	294	980	1.274	1.272
Femmes	58	313	371	387
Leader (Nbr. GAL)			5	5
Total	352 (21%)	1.293	1.650	1.664
Surface sous pratiques agricoles relevant de la PAC			121.030	120.896
Surface Agricole Utile du Luxembourg			122.944	122.944
Dépenses publiques nettes			80,9 mio €	76,5 mio €



3. Rapport annuel de performance

3.3 Chiffres clés du RAP 2025

Interventions	Dépenses 2025	%	Bénéficiaires 2025	%
Paielements de base	20 137 743	25%	1 573	95%
Indemnité « zones de protection des eaux »	1 386 994	2%	575	35%
Indemnité compensatoire	16 966 834	21%	1 425	86%
Aides couplées	3 758 782	5%	703	43%
Eco - Régimes	9 048 166	11%	1 125	68%
Mesures agro-environnementales	26 121 120	32%	1 463	89%
Aides aux investissements	2 194 291	3%	11	1%
Aides à l'installation des jeunes	755 000	1%	12	1%
Autres	562 933	1%	6	0%
TOTAL	80 931 863		1 650	

→ Pas de grandes variations au niveau des dépenses & bénéficiaires par rapport à l'année financière 2024



3. Rapport annuel de performance

3.4 Analyse qualitative du RAP 2025

Indicateur de résultat	RAP 2025	RAP 2024
R.4 Établir un lien entre l'aide au revenu et les normes et bonnes pratiques	OK	OK
R.6 Redistribution aux petites exploitations agricoles	OK	OK
R.7 Renforcer le soutien aux exploitations agricoles situées dans les zones qui ont des besoins spécifiques	OK	OK
R.8 Cibler les exploitations agricoles dans des secteurs spécifiques	OK	OK
R.14 Stockage de carbone dans les sols et la biomasse	OK	OK
R.19 Amélioration et protection des sols	OK	OK
R.20 Amélioration de la qualité de l'air	OK	OK
R.21 Protection de la qualité de l'eau	OK	OK
R.22 Gestion durable des nutriments	OK	OK
R.24 Utilisation durable et limitée des pesticides	OK	OK
R.36 Renouvellement générationnel	OK	OK
R.37 Croissance et emploi dans les zones rurales	OK	OK
R.38 Couverture Leader	OK	OK
R.44 Améliorer le bien-être animal	OK	OK
R.9 Modernisation des exploitations agricoles	NOK	NOK
R.16 Investissements liés au climat	NOK	NOK
R.26 Investissements liés aux ressources naturelles	NOK	NOK
R.29 Développement de l'agriculture biologique	NOK	NOK
R.43 Limiter l'utilisation d'antimicrobiens	NOK	OK
R.31 Préservation des habitats et des espèces	NOK	NOK
R.34 Préservation des particularités topographiques	NOK	NOK

→ Importance
d'une lecture
intégrée et
nuancée des IR



3. Rapport annuel de performance

3.4 Analyse qualitative du RAP 2025

- 21 indicateurs de résultat (IR) analysés dans le cadre du RAP 2025
- Chaque IR nécessite une analyse détaillée pour comprendre la performance annuelle:
 - La majorité des indicateurs sont en progression, montrant une dynamique positive globale
 - 7 IR n'ont pas atteint les cibles fixées
- Facteurs généraux à considérer lors de l'analyse:
 - Les cibles étaient majoritairement fixées avant la mise en œuvre du PSN
 - L'analyse qualitative éclaire les facteurs externes (tendances politiques, évolutions structurelles, etc.)
 - Les résultats doivent être analysés en tenant compte des « aides d'Etat » qui ne font pas partie du PSN

La mise en œuvre du PSN est conforme aux attentes des autorités nationales et suit la trajectoire globale prévue.



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Année de demande 2024

- 2e année de « demandes de surface » pour les aides du PSN
 - Les défis du début de période étaient encore largement présents en avril 2024.
- La campagne de demande 2024 montre une forte sollicitation des aides, malgré une perception globalement nuancée :
 - Les éco-régimes confirment leur succès (comme en 2023).
 - Les interventions présentant un maximum de flexibilité sont les plus sollicitées.
 - Les régimes déjà connus de l'ancienne programmation connaissent un succès moyen.
 - Les aides à la production restaient les plus demandées.
 - Les régimes impliquant une renonciation à la production demeurent peu attractifs.



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Année de demande 2024 - suite

- Les premiers chiffres de la campagne 2025 confirment les tendances observées en 2024.
- Les paiements directs ont été exécutés comme prévu, avec une consommation complète du budget.
- Le dépassement du plafond des éco-régimes a été compensé par la transformation de certaines interventions en aides d'Etat, une solution maintenue pour les années suivantes.
 - 1.02.515 - Aide à l'installation de cultures dérobées et sous-semis sur terres arables,
 - 1.02.516 - Aide à l'utilisation de diffuseurs de phéromones synthétiques en viticulture,
 - 1.02.518 - Aide favorisant l'incorporation du fumier
 - 1.02 514 – Renonciation aux produits phytopharmaceutiques (àpd 2026)



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Année de demande 2024 – suite

- Les paiements MAEC couvrent à la fois les engagements de l'ancienne période de programmation et les nouveaux.
- Les agriculteurs maintiennent des efforts importants, à un niveau globalement élevé.
- Afin de faciliter la gestion des contrats de primes, un tableau de bord est en développement et sera disponible sur MyGuichet en avril 2026.



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

	Intervention	Dépenses	Bénéficiaires	Réalisations	Unité de mesure
Paie ment de base	1.01.501	15 536 417	1 573	117 414	Hectares
Paie ment redistributif	1.01.502	3 742 186	1 551	75 409	Hectares
Aide en fa veur des jeunes agriculteurs	1.01.504	859 140	129	129	Bénéficiaires
TOTAL - Paie ments de base	Total	20 137 743			
Aide couplée aux légumineuses	1.03.503	258 536	321	2 021	Hectares
Aide couplée aux vaches allaitantes	1.03.505	3 015 573	443	18 785	Vaches
Aide couplée aux cultures fruitières et maraîchères	1.03.506	484 673	150	540	Hectares
TOTAL - Aides couplées	Total	3 758 782			
Surfaces non productives	1.02.512	670 738	401	697	Hectares
Bandes non productives	1.02.513	456 964	364	304	Hectares
Renonciation aux produits phytopharmaceutiques	1.02.514	7 865 226	1 048	62 809	Hectares
Zones de refuge sur prairies de fauche	1.02.517	42 512	76	849	Hectares
Lutte biologique contre les insectes nuisibles en arboriculture	1.02.519	12 725	16	36	Hectares
TOTAL - Eco - Régimes	Total	9 048 166	1 125		
Indemnité « zones de protection des eaux »	2.01.530	1 386 994	575	14 012	Hectares
Indemnité compensatoire	2.01.532	16 966 834	1 425	117 692	Hectares
TOTAL - Indemnités	Total	18 353 828			
PEEN - agri	2.02.540	11 849 804	1 294	113 110	Hectares
PEEN - Viti	2.02.542	1 297 218	147	1 975	Hectares
Conversion et le maintien de l'agriculture biologique	2.02.543	2 587 486	111	6 385	Hectares
Injection de lisier et le compostage du fumier	2.02.544	1 350 407	508	29 904	Hectares
Mise à l'herbe de bovins	2.02.546	5 497 084	608	22 705	Hectares
Travail du sol réduit	2.02.549	2 089 440	604	22 177	Hectares
Réduction de la charge de bétail bovin	2.02.550	1 132 214	122	8 005	Hectares
Transformation des terres arables en prairies permanentes	2.02.551	317 467	129	782	Hectares
TOTAL - Mesures agro-environnementaux	Total	26 121 120	1 463		

3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Aides aux investissements et au renouvellement des générations

- Depuis la mise en œuvre du PSN, 41 installations ont été recensées, un chiffre conforme à la moyenne des années antérieures.
- Paiements des aides aux investissements au cours de l'année 2025:
 - Aides aux investissements pour la période du PDR 2014-2022: Paiements des derniers tranches pour les projets approuvées et engagées (pas d'acceptation de nouveau projets dans le cadre de cette loi),
 - Aides aux investissements pour la période du PSN 2023-2027: Procédure de sélection et d'approbation selon des critères fixés.



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Aides aux investissements et au renouvellement des générations - suite

- Les projets d'investissements sont répartis en trois catégories pour la période 2023-2027:
 - Les investissements en biens immeubles > 300.000 euros (Interventions PSN: 2.04.712; 2.04.714),
 - Les investissements en biens immeubles < 300.000 euros (Aide d'Etat),
 - Les investissements en biens meubles (Aide d'Etat).
- Pour comprendre pleinement la dynamique d'investissement, il faut analyser ensemble les investissements cofinancés et ceux soutenus par des aides d'État.



3. Rapport annuel de performance

3.5 Analyse quantitative du RAP 2025

Aides aux investissements en biens immeubles > 300.000 € (Interventions PSN: 2.04.712; 2.04.714)	
Demandes retenues et approuvées	68
Aides approuvées prévisionnelles	22 863 635
Engagements au 31 décembre 2025	17 643 989
Aides aux investissements en biens immeubles < 300.000 € (Aides d'Etat)	
Demandes retenues et approuvées	1 229
Aides approuvées prévisionnelles	38 474 368
Engagements au 31 décembre 2025	21 501 743
Aides aux investissements en biens meubles (Aide d'Etat)	
Demandes retenues et approuvées	1 456
Aides approuvées prévisionnelles	20 499 863
Engagements au 31 décembre 2025	7 651 469



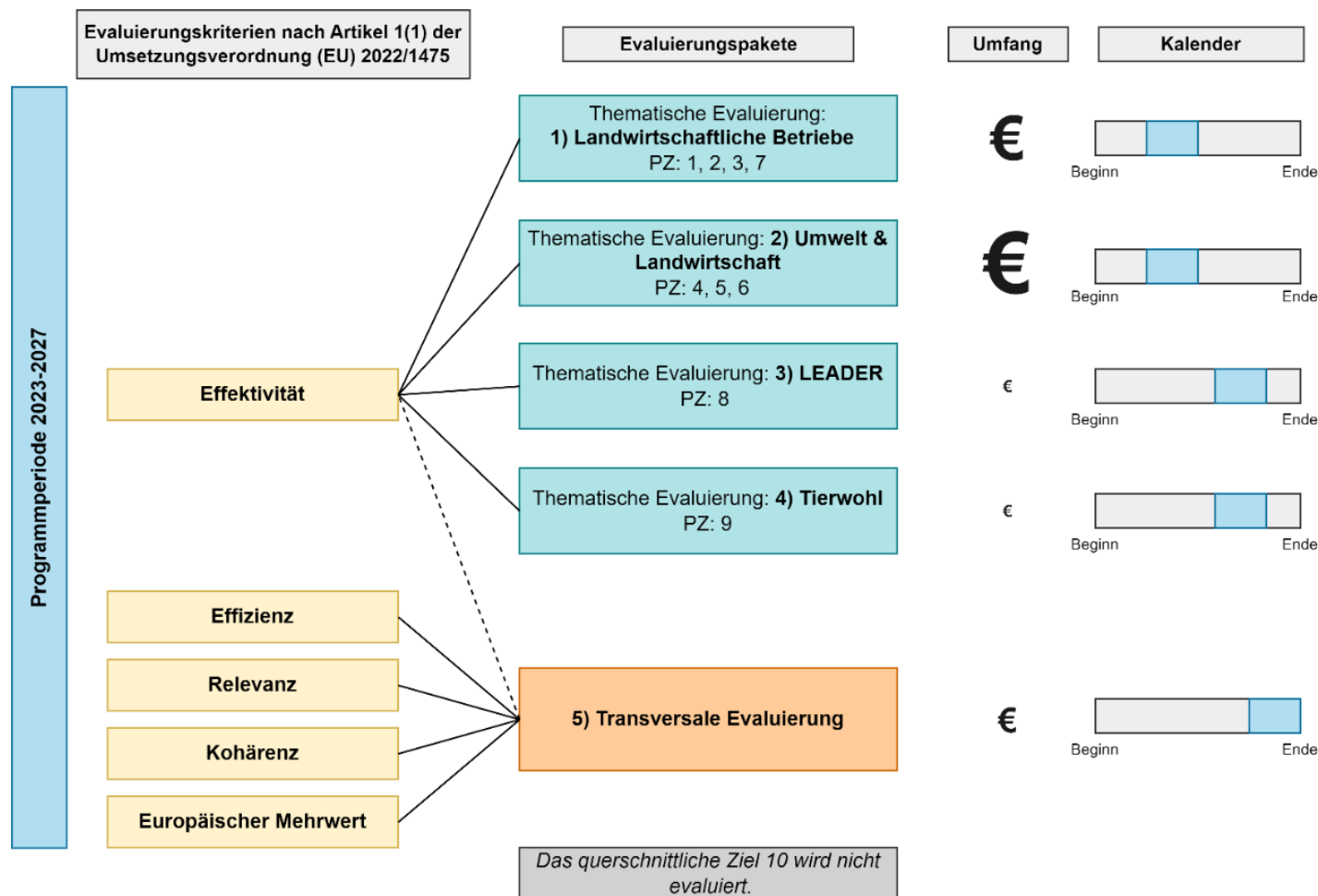


4. Activités d'évaluation 2026 dans le cadre de la PAC



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

4. Activités d'évaluation 2026 dans la cadre de la PAC



4. Activités d'évaluation 2026 dans le cadre de la PAC

Chronogramme des évaluations

Chronogramme - Mise en oeuvre evaluations 2023-2027	2026												2027				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5
1) Soutien aux exploitations agricoles								Rapport intermédiaire									Rapport final
2) Environnement et agriculture - volet résilience					Rapport intermédiaire							Rapport final					
2) Environnement et agriculture - volet émissions					Rapport intermédiaire							Rapport final					
3) LEADER																	
4) Bien-être animal																	
5) Evaluation transversale																	
Evaluation ex-post PDR 2014-2022 (LEADER)						Rapport final											
Evaluation ex-post PDR 2014-2022												Rapport final					

4. Activités d'évaluation 2026 dans le cadre de la PAC

Paquet d'évaluation 2) Environnement et agriculture

- 2 évaluations parallèles: **1) résilience, 2) émissions**

	1) Résilience	2) Émissions
Prestataire	A.D.E. de Louvain-la-Neuve (BE)	Oréade-Brèche de Labège (FR)
Sujets	Résilience de l'agriculture Biodiversité Services écosystémiques	Émissions de gaz à effet de serre Séquestration du carbone Qualité de l'eau et gestion des engrais Ammoniac
Interventions concernées	Nationales & co-financées: 512, 215, 514, 517, 519, 580/581/582, 540, 542, 543, 544, 549, 550, 551, 714, 515, 516, 548, 552, 554, Biodiv, qualité génétique bétail, rec. vignobles, transfert de connaissance, recherche & dév., conseil agricole	Nationales & co-financées: 512, 513, 519, 540, 542, 543, 544, 546, 549, 550, 551, 515, 516, 518, 545, 547, 548, 712, 714, 554, Inv. PME, transfert de connaissance, recherche & développement, amél. infrastructures agri.

4. Activités d'évaluation 2026 dans la cadre de la PAC

Paquet d'évaluation 2) Environnement et agriculture

- Transmission aux prestataires de toutes les informations prévues dans le plan d'évaluation (rapports, données, etc.).
- Utilisation de données géolocalisées (filieres agriculture & environnement) pour mesurer l'effectivité des interventions.
- Coordination avec les partenaires concernant les modalités et l'échange de données & entretiens.

Ce point est
reporté à une
prochaine réunion.

5. Résultats de l'évaluation de l'approche LEADER

LEADER 
LËTZEBURG ●



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

A person stands in a vast field of tall, golden-brown grass, looking up at a dramatic sky filled with wispy clouds. The sky transitions from a deep blue at the top to a warm orange and yellow near the horizon, suggesting a sunset or sunrise. The person is silhouetted against the bright sky. A large red rectangle is overlaid on the right side of the image, containing the title text.

6. Présentation: la PAC post-27



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Click to edit Master text styles

La PAC Post-27

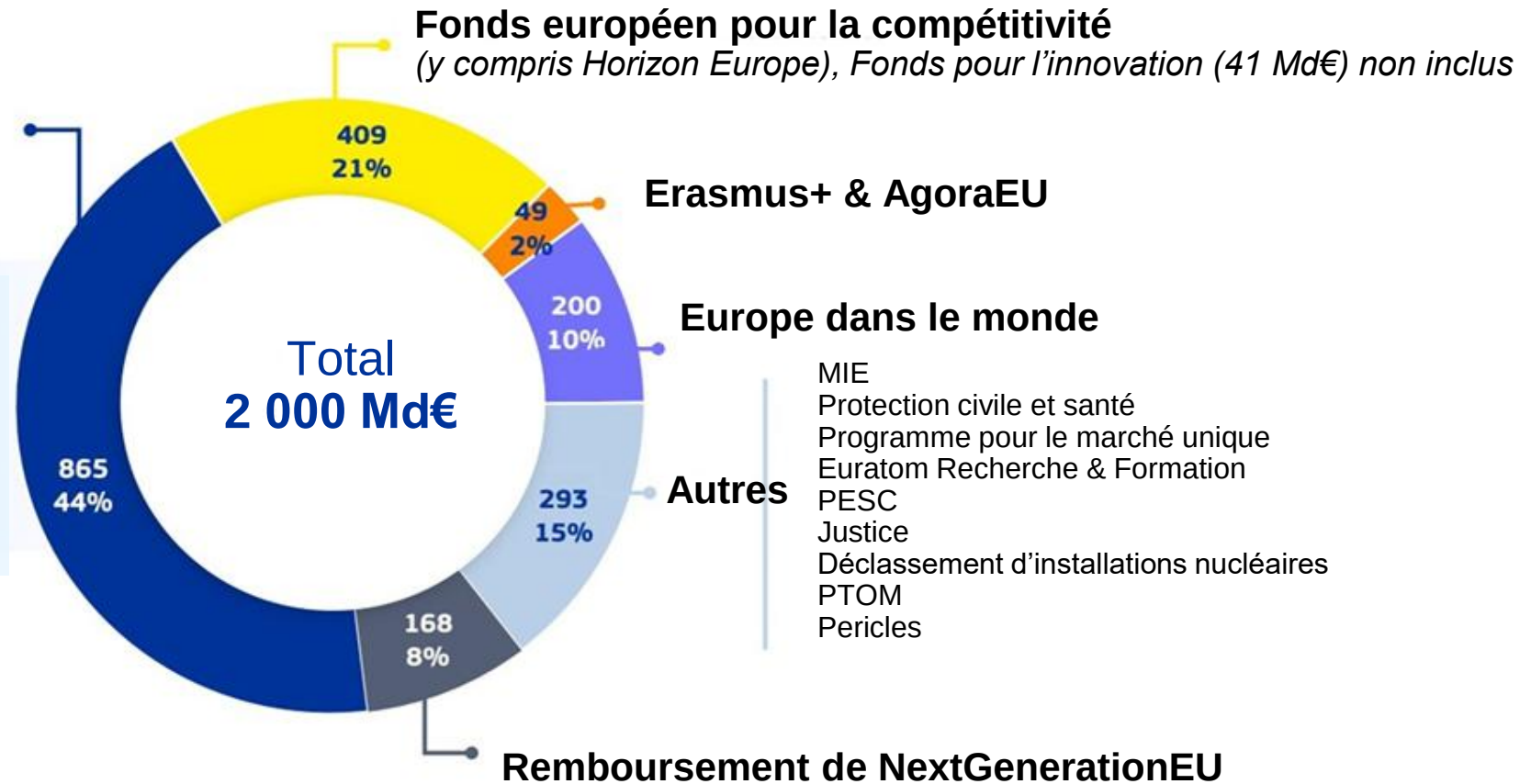
*Proposition de la Commission du
16 juillet 2025*

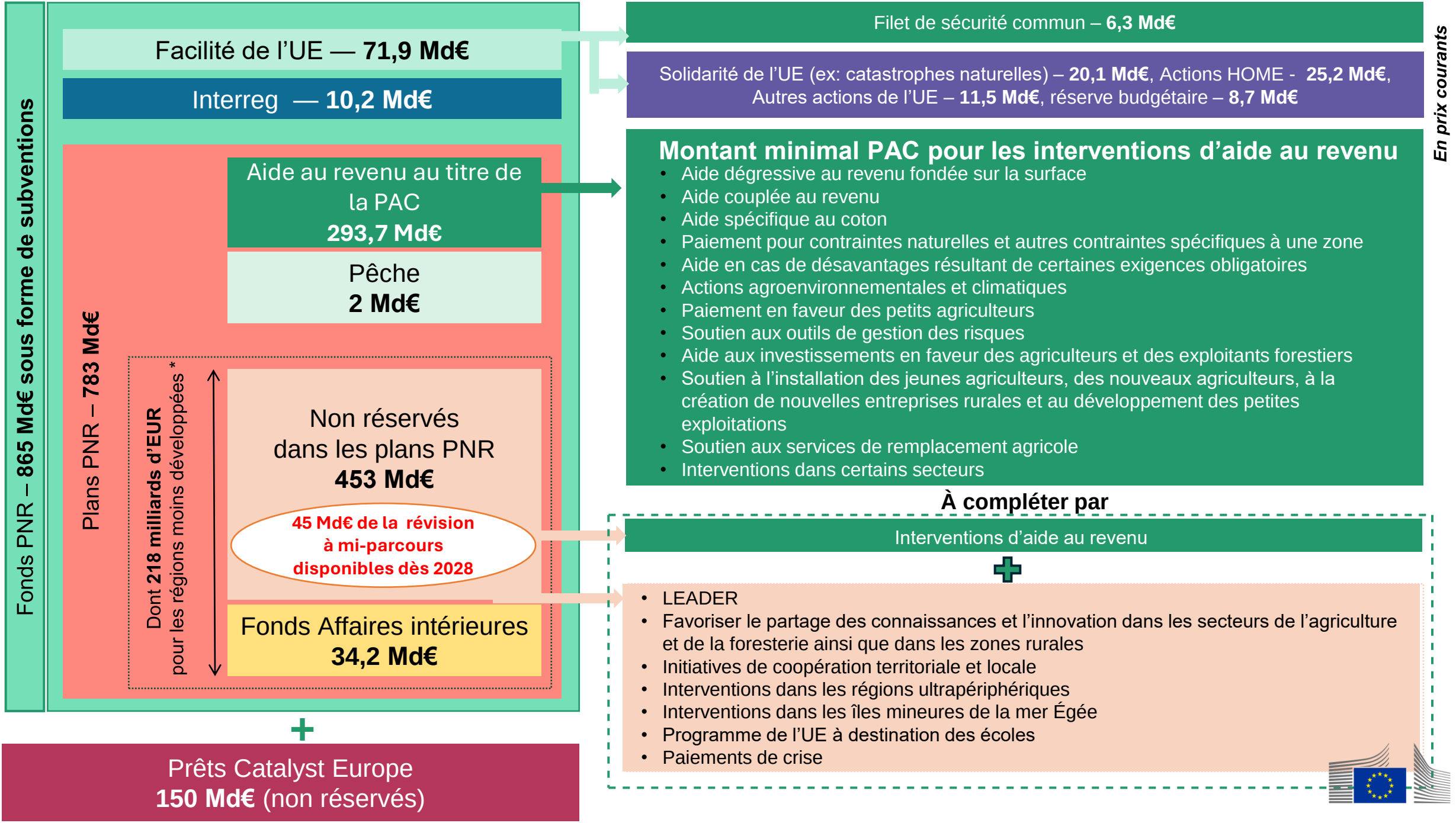
**Jo GOVAERTS
Caroline HERVE
Sarah MIGNOLET
DG AGRI**

Un budget ambitieux

Plans de partenariat national et régional

- De 52 à 16 programmes
- **Plus simple** pour les bénéficiaires
- Axé sur les **résultats**
- Plus **souple**





Montants des enveloppes pré-allouées au LU

CFP 21-27	Montant	CFP 28-34	Montant
FEAGA (pilier 1 PAC) : paiements directs + éco-régime + school schemes	233,9	Aide au revenu des agriculteurs (<i>minimum garanti pour la PAC</i>)	246,1
FEADER (pilier 2 PAC) : développement rural + LEADER	85,6		131,2
Politique de cohésion (incluant Interreg)	62		
Politique intérieure	45,5	Politique intérieure (<i>minimum garanti</i>)	177,3
Fonds social pour le climat ¹	15,2 ²	Fonds social pour le climat	50,9 ³
Total	442,2	Total PPRN	605,5
		Total PPRN+Interreg	605,5+39 = 644,5

¹ Financement du fonds social pour le climat depuis le système ETS et non depuis le CFP.

² Chiffres pour 2026 et 2027.

³ Chiffres pour 5 années (2028 à 2032).



Plan de partenariat national et régional

Un plan PNR

- Mise en œuvre simplifiée, un ensemble de règles, une programmation
- Cadre global, cohérent et coordonné
- Créer des synergies
- Plus de flexibilité et d'adaptabilité

Partenariat global

avec tous les partenaires
concernés

- Autorités régionales, locales, urbaines, rurales
- Partenaires économiques et sociaux
- Société civile
- Organismes de recherche et universités
- Appropriation à tous les niveaux

Adapté aux besoins des régions et des États membres

- Chapitres nationaux, sectoriels et régionaux et territoriaux
- Recommandations nationales relatives à la PAC fournissent des orientations à chaque État membre

Une boîte à outils préservée et élargie

MONTANTS RÉSERVÉS POUR LA PAC

Interventions d'aide au revenu	
Aide au revenu dégressive fondée sur la surface*	
Aide couplée au revenu*	
Aide spécifique au coton*	
Païement en faveur des petits agriculteurs*	
Païement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques*	
Aide en cas de désavantages résultant de certaines exigences obligatoires	
Actions agroenvironnementales et climatiques*	
Soutien aux outils de gestion des risques*	
Soutien aux investissements pour les agriculteurs et les sylviculteurs*	
Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, de nouveaux agriculteurs, à la création de nouvelles entreprises rurales et au développement des petites exploitations*	
Soutien aux services de remplacement agricole	
Interventions dans certains secteurs*	

100 %
financement
de l'UE

Contribution
nationale

Autres interventions de la PAC

Programme à destination des écoles*
LEADER*
Partage de connaissances et innovation*
Coopération territoriale et locale
POSEI-SAI*

Contribution
nationale

Païements de crise en faveur des agriculteurs
(mobilisation des dotations nationales)

(*) = **obligatoire** pour tous les États membres (ou ceux concernés) de proposer ces interventions dans leurs plans



Aide directe au revenu (DABIS)

plus ciblée

plus équitable

simplifiée

- ✓ Soutien aux **agriculteurs actifs** contribuant à la sécurité alimentaire
- ✓ Flexible, pour cibler **des groupes spécifiques** (jeunes, petites exploitations, femmes) ou des **zones** spécifiques
- ✓ Aide à l'hectare: **min. 130 et max. 240 EUR** en moyenne au niveau national
- ✓ **Dégressivité** obligatoire (supérieure à 20K EUR) et **plafonnement** (100K EUR/agriculteur/an)
- ✓ Augmentation du **soutien couplé** + possibilité de fournir des fonds supplémentaires à des **exploitations spécifiques**
- ✓ **Petits agriculteurs**: montants forfaitaires jusqu'à 3 000 EUR



Ciblage et différenciation



Exploitation de 80 ha

DABIS

16 000 EUR

(EUR 200/ha)



Jeune agriculteur

DABIS

19 200 EUR

(paiement différencié à la surface pour les jeunes agriculteurs de 240/ha EUR)

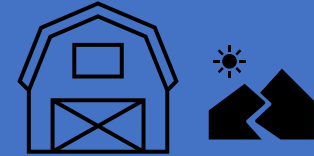


Agricultrice

DABIS

18 000 EUR

(paiement unique complémentaire de 2 000 EUR)



Zones à contraintes

DABIS

18 000 EUR

(paiement à la surface majoré de 225/ha EUR)

Dégressivité et plafonnement: règles proposées

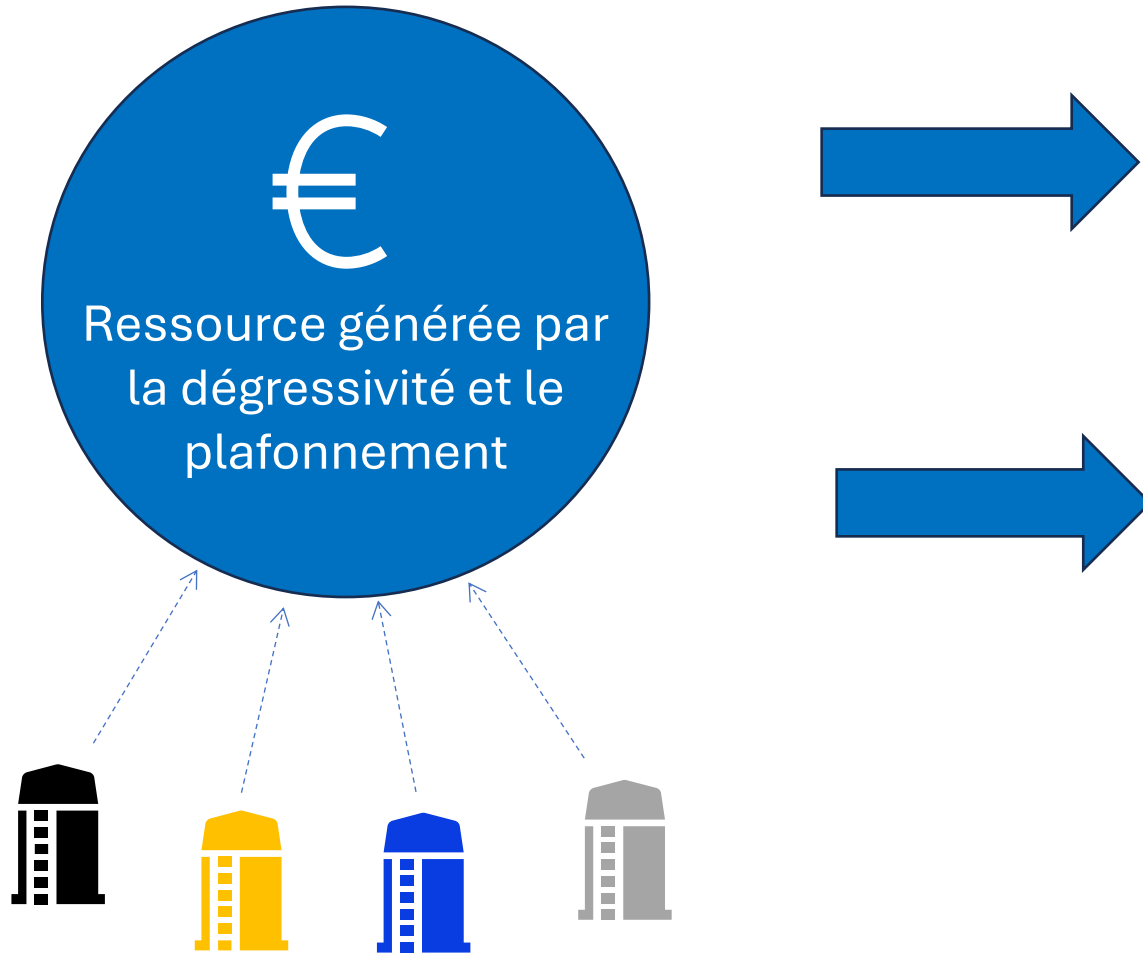
Montant annuel total	Mécanisme de dégressivité	Exemple
Inférieur à 20 000 EUR	Pas de dégressivité	20 000 EUR
Entre 20 000 EUR et 50 000 EUR	La part excédant 20 000 EUR est réduite de 25 %	30 000 EUR ramené à 27 500 EUR (20000 + 10 000 EUR * 0.75)
Entre 50 000 EUR et 75 000 EUR	La part excédant 50 000 EUR est réduite de 50 %	60 000 EUR ramené à 47 500 EUR (20 000 + 30 000 EUR * 0.75 + 10 000 * 0.5)
Plus de 75 000 EUR	La part excédant 75 000 EUR est réduite de 75 %	100 000 EUR ramené à 61 250 EUR (20 000 + 30 000 EUR * 0.75 + 25 000 * 0.5 + 25 000 * 0.25)
Plafonnement (s'applique au montant total de DABIS supérieur à 100 000 EUR)	Plafonnement, maximum 100 000 EUR payés par producteur et par an	280 000 EUR ramené à 100 000 EUR Après dégressivité: (20 000 + 30 000 EUR * 0.75 + 25 000 * 0.5 + 205 000 * 0.25) = 106 250 EUR Après plafonnement = 100 000 EUR

Dégressivité et plafonnement: impact au LU

Donnée	Analyse Commission	Analyse LU (2024)
Surface moyenne	38,10 ha	72,94 ha
1er seuil de la dégressivité atteint à	185 ha	123,50 ha en general 73,03 ha pour les jeunes
% d'exploitations touchées par la dégressivité	4 %	20% en general 50% pour les jeunes
% d'exploitations touchées par le capping	1600 expl. Niv. UE	0%



Flexibilité dans la redistribution



DABIS pour d'autres bénéficiaires



Petites exploitations agricoles
Jeunes agriculteurs



Femmes
Exploitations de montagne, etc.

Autres interventions



Transition vers des systèmes de
production durable



Investissements



Aides couplées

La nouvelle architecture verte

2023-2027

Facultatif pour les
agriculteurs

**éco-régimes du 1^{er}
pilier
(25 % des paiements
directs)**

Mesures en matière de climat
/ environnement du 2^e pilier

(35% du Feader)

(MAEC, mesures forestières,
investissements, etc.)

Obligatoire pour les
agriculteurs

Conditionnalité renforcée

- *Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)*
- *Exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG)*

Post-2027

**Actions agroenvironnementales et
climatiques (AAEC)**

**Paiements au titre de N2000/DCE
Investissements**



**Domaines
prioritaires de
l'UE**

Gestion agricole durable

- *Pratiques de protection (zones sensibles, sols et eau)*
- *Exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG)*



Domaines prioritaires en matière d'environnement et de climat

1. Obligation de fournir un soutien dans **TOUS les domaines suivants**:
 - ✓ Adaptation au changement climatique et résilience dans le domaine de l'eau
 - ✓ Atténuation du changement climatique;
 - ✓ Santé des sols
 - ✓ Biodiversité
 - ✓ Agriculture biologique
 - ✓ Santé animale et bien-être des animaux
2. Dans les zones où la pollution de l'eau est due à l'excédent de nitrates, les EM doivent soutenir les agriculteurs pour:
 - ✓ Extensifier les systèmes d'élevage OU
 - ✓ Diversifier vers d'autres activités agricoles



Gestion agricole durable

14 ERMG

Zone	ERMG
Climat & environnement	Eau (2) Biodiversité (2)
Santé & bien-être des végétaux	Sécurité alimentaire (2) Produits phytopharmaceutiques (2)
Bien-être animal	Bien-être des animaux (3)
Droits sociaux	Conditions de travail (1)
	Sécurité et santé au travail (2)

Pratiques de protection

Zone	Pratiques de protection...
Protection des zones sensibles	Sols riches en carbone, zones humides, tourbières et particularités topographiques
	Prairies permanentes écologiquement sensibles sur des surfaces agricoles situées dans des zones Natura 2000
Santé des sols	Protection contre l'érosion
	Potentiel des sols (couverture des sols, rotation ou diversification des cultures)
	Matières organiques du sol (gestion des résidus, interdiction de brûler le chaume)
Eau	Protection des cours d'eau et des eaux souterraines contre la pollution et le ruissellement (y compris au moyen de bandes tampons)



Les interventions pour le climat et l'environnement

1. Actions environnementales et climatiques

- ✓ Engagements en matière de gestion
- ✓ Transition vers des systèmes de production résilients

2. Aide en cas de désavantages résultant de certaines exigences obligatoires (ex: directive-cadre eau...)

3. Aide aux investissements

- ✓ doivent contribuer à la **résilience** de l'agriculture, des systèmes alimentaires, de la sylviculture et des zones rurales
- ✓ **Dispositions plus généreuses** pour le soutien aux investissements visant à **se conformer aux nouvelles exigences du droit de l'Union**
- ✓ Recours obligatoire aux **coûts simplifiés** lorsque le soutien public à l'investissement est inférieur ou égal à 100 000 EUR

4. Conseil, innovation, numérisation et projets de coopération



Renouvellement générationnel

1. **Stratégies nationales** de renouvellement des générations
2. Une **définition plus souple** du jeune agriculteur
3. Possibilité pour les États membres de réorienter l'aide au revenu sur les besoins des jeunes agriculteurs
4. Un «**kit de démarrage**»
5. Soutien aux **services de remplacement agricole**



Soutien aux zones rurales

- ✓ Un objectif rural d'**au moins 10 % du budget des PPNR**
- ✓ 10 % des crédits «**Catalyst Europe**» (150 milliards d'euros)
- ✓ **Dimension régionale/territoriale (chapitres)** des PPNR.
- ✓ **Stratégies intégrées de développement rural**
- ✓ Application obligatoire **du principe de partenariat**
- ✓ **Recommandations nationales** préparées par la Commission
- ✓ Boîte à outils: investissements, soutien aux entreprises rurales, coopération, **LEADER/GAL**, réseaux ruraux
- ✓ **Suivi territorial** des mesures et interventions

Soutien aux zones rurales

- ✓ **Ressources financières**
- ✓ **Synergies renforcées**
- ✓ **Large participation**
- ✓ **Outils**
- ✓ **Suivi des résultats et du financement**

Chronogramme simplifié de formulation du NRPP LU

Chronogramme indicatif de formulation du NRP LU	2026												2027												2028
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
Concertation des partenaires (besoins & défis)																									
Evaluations PSN (interne/bureaux d'études)																									
Consultation partenaires NRPP et développement des chapîtres																									
Definir logique d'intervention / stratégies																									
Conception des interventions																									
Consolidation et finalisation du NRPP (coordination des travaux)																									
Environmental Impact Assessment / Territorial I.A. (???)																									
Consultation publique																									
Révision et finalisation (chapitres et NRP)																									
Préparation et adoption de la lois																									
Préparation et adoption des RGDs																									
Consultation et adoption ConGo																									
Soumission à la COM & Approbation																									
Approbation par le Conseil																									
Début de mise en oeuvre																									

Chronogramme indicatif formulation système IT du NRPP LU	2026												2027												2028
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
Elaboration du cahier des charges																									
Appel d'offres																									
Contractualisation																									
Elaboration																									
Phase test et ajustements																									
Début de mise en oeuvre																									





7. Workshop : défis et besoins de l'agriculture luxembourgeoise pour la PAC post-27



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

7. Workshop : défis et besoins de l'agriculture luxembourgeoise pour la PAC post-27

Défis et besoins pour la PAC post-27
Workshop du 28 janvier 2026 à Betzdorf

Groupe 1:
Soutien aux exploitations agricoles

 LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
LE MINISTRE DE LA FORÊT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE MINISTRE DE LA MER, DE LA PÊCHE
ET DE L'AQUACULTURE

Besoins et défis

Dans le cadre du présent objectif et du point de vue de votre expérience et de votre rôle (agriculteur, administration, etc.), quels sont les principaux défis et besoins auxquels fait face l'agriculture luxembourgeoise aujourd'hui ?

Mesures

Pour chacun des défis et besoins identifiés, quelles sont les interventions de la politique agricole qui y répondent ?

Défis et besoins pour

Workshop du 28 janvier 2026 à 8h

Besoins et défis

Dans le cadre du présent objectif et du point de vue de votre expérience et de votre rôle (agriculteur, administration, etc.), quels sont les principaux défis et besoins auxquels fait face l'agriculture luxembourgeoise aujourd'hui ?

Besoins et défis

Dans le cadre du présent objectif et du point de vue de votre expérience et de votre rôle (agriculteur, administration, etc.), quels sont les principaux défis et besoins auxquels fait face l'agriculture luxembourgeoise aujourd'hui ?

Mesures

Pour chacun des défis et besoins identifiés, quelles sont les interventions de la politique agricole qui y répondent ?

Défis et besoins pour la PAC post-27
 Workshop du 28 janvier 2026 à Betzdorf

Groupe 2:
Environnement et agriculture


 LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA PÊCHE
 LE MINISTRE DE L'ÉCARTURE

Besoins et défis Dans le cadre du présent objectif et du point de vue de votre expérience et de votre rôle (agriculteur, administration, etc.), quels sont les principaux défis et besoins auxquels fait face l'agriculture luxembourgeoise aujourd'hui ?		Mesures Pour chacun des défis et besoins identifiés, quelles sont les interventions de la politique agricole qui y répondent ?	
Groupe 3: ppement rural  MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHERIE ET DES FORÊTS Mesures fs et besoins identifiés, quelles sont les interventions de la politique agricole, nées de projets ou d'initiatives pourriez vous proposer pour mieux y répondre ?			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE

Défis et besoins pour la PAC post-27 Groupe 3: Développement rural
 Workshop du 28 janvier 2026 à Betzdorf  LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

Besoins et défis

Dans le cadre du présent objectif et du point de vue de votre expérience et de votre rôle (agriculteur, administration, etc.), quels sont les principaux défis et besoins auxquels fait face l'espace rural luxembourgeois aujourd'hui ?

Mesures

Pour chacun des défis et besoins identifiés, quelles sont les interventions de la politique agricole, et quelles idées concrètes de projets ou d'initiatives pourriez-vous proposer pour mieux y répondre ?

--	--



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DE L'ALIMENTATION ET DE LA VITICULTURE

8. Divers



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

8. Divers

- Modifications du PSN à prévoir,
- Actualisation de l'arrêté ministériel portant nomination des membres du Comité, modifications pour:
 - MA,
 - MECB,
 - LWK,
 - Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren,
 - Centrale Paysanne,
 - GALs LEADER,
 - natur&ëmwelt,
 - Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg,
 - Luxinnovation,
 - CONVIS,
 - COM,
 - IGF.

MERCI



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Jeff.Dondelinger@ma.etat.lu

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la
Viticulture**

Tel.: (+352) 247 82529

Francoise.Bonert@ma.etat.lu

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la
Viticulture**

Tel.: (+352) 247 82533

Christine.Schneider@ser.etat.lu

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la
Viticulture - Service d'économie rural**

Tel.: (+352) 247 83563

Sebastian.Hans@ma.etat.lu

**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la
Viticulture**

Tel.: (+352) 247 82598